AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -1-4-67 631169

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE ATLANTIQUE, SARTHE, [illegible] VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE) MAYENNE

Tél. 88-30-34 88-06-15 Poste 571

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars. - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

ABONNEMENT ANNUEL [illegible] 25 F.

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - Dans les vergers des départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Vendée, de la Vienne et des Deux-Sèvres, y compris la région de la Gâtine, les récentes précipitations ont considérablement diminué l'efficacité du dernier traitement. D'autre part la végétation s'est développée et les premières taches de la maladie peuvent apparaitre dans les premiers jours d'Avril. En conséquence, effectuer un nouveau traitement dès réception de cette note.

TAVELURE DU POMMIER - Dans les vergers des départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Vendée, de la Vienne et des Deux-Sèvres, sauf la région de la Gâtine, les conditions sont identiques. En conséquence, effectuer un nouveau traitement dès réception de cette note.

Dans la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, terminer les traitements conseillés dans les notes des 21 et 28 Mars dernier.

INFORMATIONS

ANTHONOME DU POMMIER - Dans les vergers de variétés très tardives attaqués au cours de l'an dernier, effectuer un traitement dès le début du débourrement.

CHEIMATOBIE - Les premiers dégâts sont visibles. Profiter, pour les arbres fruitiers à pépins, du traitement anti-tavelure pour assurer la protection contre cet insecte actuellement en recrudescence.

HOPLOCAMPES DU POIRIER ET DU PRUNIER - Dans les vergers régulièrement attaqués, effectuer un traitement à la chute des pétales.

ARAIGNEE ROUGE - Il est trop tôt pour intervenir.

OIDIUM DU POMMIER - Sur les variétés sensibles, profiter du traitement dirigé contre la tavelure pour assurer la protection contre cette maladie.

MONILIA ET GNOMONIA DU CERISIER - Continuer d'assurer la protection.

PROTECTION DES ABEILLES

Il est rappelé que pour éviter les empoisonnements d'abeilles, seuls sont autorisés pendant la floraison des arbres fruitiers, les insecticides et acaricides suivants : roténone, pyréthrine, diéthion, toxaphène, polychlorocamphane, dicofol (dichlorophényltrichloréthanol), thioquinox, endosulfan, phosalone.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
J. DIXMERAS

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 30 MARS 1967 - 2.440 exemplaires.

Imprimerie de la Station d'ANGERS - *Directeur-gérant* : L. BOUYX

10